



INFORMATIONS PRATIQUES POUR LES SCULPTEURS

Nuitées des :

Vendredi 19 Mai et Samedi 20 Mai 2017.

Possibilité d'hébergement :

Une salle disposant de sanitaires avec douches chaudes, mais pas de lit (se munir de matelas et duvets)

Petit déjeuner :

Samedi et dimanche matin, café et croissants offerts par les organisateurs au doyen

Repas :

Samedi et dimanche pour les repas du midi des sandwiches seront à réserver lors de l'inscription du vendredi. (3 euros)

Pour les sculpteurs inscrits au concours et qui désireraient rester, le dîner du samedi soir est offert par les organisateurs ainsi que les casses croûte du samedi et dimanche matin à 10h30 au doyen.

Les repas (offerts ou payants) sont à réserver au moment de l'inscription afin de prévoir l'intendance.

Validation de l'inscription :

Le concours débute le vendredi à 14h00. Seuls les 30 premiers sculpteurs à avoir acquitté leur inscription pourront y prendre part. Les inscriptions seront possibles le jour même dans la limite des 30 places.

INSCRIPTION

Coupon réponse à retourner à :
Onde de Choc – 4, rue du Château – 16730 FLEAC

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Date de naissance : _____

Adresse courriel : _____

Téléphone : _____

Inscription au concours de sculpture : 25 Euros
Chèque libellé à l'ordre de : Onde de Choc – Fléac

Réservation des repas :

samedi 20 Mai soir

Signature :



Concours de Sculpture du 19 au 21 mai 2017



Rappel du règlement

Concours de Sculpture du 19 Mai au 21 Mai 2017

- Art.1** Le concours de sculpture est ouvert à tous et se déroulera :
- Le vendredi 19 mai 2017 de 14h00 à 21h00
 - Le samedi 20 mai 2017 de 08h00 à 21h00
 - Le dimanche 21 mai 2017 de 08h00 à 16h00
- Art.2** Les pierres (Jonzac) sont fournies par le club organisateur.
Dimensions : 28x28x46
- Art.3** Chaque sculpteur devra se munir de ses outils (et de sa sellette).
- Art.4** Outillage manuel uniquement. **Pas d'électricité ni d'air comprimé.**
- Art.5** Le thème du concours est : mouvement
Les critères du jury seront :
- Respect d'utilisation maximum du volume de la pierre (en un seul bloc).
 - Originalité
 - Esthétique
 - Difficulté technique
 - Degré de finition
- Art.6** Le montant de l'inscription est de : 25 Euros
- Art.7** Le périmètre du concours est la place de l'église et la rue du Château.
- Art.8** Toutes les pièces devront obligatoirement être redonnées le soir à 21h00 et pourront être récupérées le matin à partir de 08h00. Le nettoyage de l'emplacement est à effectuer (chacun est responsable quotidiennement de la propreté de son emplacement)
- Art.9** La remise des prix aura lieu le dimanche 21Mai à 17h30. **Les décisions du jury seront sans appel.**
- Art.10** Seule la sculpture du 1^{er} prix (Sainte Barbe d'or) devra être signée et sera conservée par l'organisateur en vue de constituer le musée de la Sainte Barbe.
- Art.11** Les candidats déchargent les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident, vol ou dégradation des pièces.
- Art.12** Droit à l'image : Tout participant autorise le club Onde de Choc à utiliser le droit à l'image des pièces et des intervenants.
- Art.13** En parallèle du concours, les participants pourront exposer leurs œuvres (Sculptées) au Château, sous la seule et entière responsabilité de l'artiste.
(gardiennage prévu)
- Art.14** Les pièces exposées seront à récupérer impérativement après la remise des prix le dimanche après 18h00
- Art.15** L'inscription au concours entraîne l'acceptation du règlement et le paiement de l'inscription. Elle peut se faire sur place mais seuls, les 30 premiers inscrits seront retenus

Les prix :

- 1/ Sainte Barbe d'or (500 Euros)
- 2/ Sainte Barbe d'argent (300 Euros)
- 3/ Sainte Barbe de bronze (200 Euros)
- 4/ Prix du comité de jumelage

Prix du public



Contacts : ondedechoc16@gmail.com